

M. POULIOT: Il ne reste que deux ou trois lignes, et il faut citer le tout. Je ne désire pas abuser de la patience de la Chambre, mais il est essentiel que je cite tout le texte.

(Texte) Aussi l'honorable M. Bennett, qui a compris tout le discours français de M. Pouliot, n'a pas manqué de lui faire remarquer qu'en s'attaquant ainsi aux prêtres il se conduisait comme un "vrai libéral".

Ensuite il y a une citation du hansard.

Et M. Pouliot continua, après cette rebuffade, son discours sur un ton plus respectueux.

J'ai écrit ce que j'ai à dire parce que je ne veux pas dépasser la mesure.

Si le correspondant du *Journal* avait eu la loyauté de ne pas détacher un extrait du hansard du 20 mars pour l'isoler du contexte, en lui attribuant un sens erroné, ses lecteurs se seraient rendu compte que j'ai établi une distinction essentielle, très claire et maintes fois répétée entre les missionnaires proprement dits et les fonctionnaires et c'est uniquement le fonctionnaire dont il a été question.

A Dieu ne plaise que quiconque attaque dans cette Chambre le caractère sacerdotal d'un prêtre;...

Des MEMBRES (traduction): Règlement.

M. POULIOT (traduction): Un mot ou deux encore, et c'est tout.

(Texte) A Dieu ne plaise...

Le très hon. R. B. BENNETT (premier ministre): Il me semble que cette Chambre ne devrait pas tolérer qu'un honorable député brave ainsi ouvertement l'Orateur. On l'a rappelé au règlement, il a dit qu'il n'avait que quelques lignes à citer, puis il a procédé à la lecture de plusieurs paragraphes; on le rappelle de nouveau à l'ordre, et il continue. Je croyais qu'il était de règle bien comprise en cette Chambre qu'on ne devait pas donner lecture d'extraits de journaux, à moins que la conduite du député, en matière de législation, n'y fût critiquée.

L'hon. M. LAPOINTE: Il est critiqué.

Le très hon. M. BENNETT: Je l'ai suivi.

M. POULIOT: On m'a traité grossièrement. N'aurais-je pas le droit de me défendre?

M. L'ORATEUR: J'ai cru que l'honorable représentant protestait contre un article qui commentait sa conduite à la Chambre. C'est ce qu'il a fait, mais voici qu'il lit ses propres observations. Je le prie de le faire aussi brièvement que possible.

ALLEGEMENT DU CHOMAGE

L'hon. M. GORDON (ministre du Travail): Je désire déposer les décrets du conseil rendus

en conformité de la loi concernant le soulagement du chômage.

TRAVAUX DE LA CHAMBRE

MUTATION DANS LES COMITÉS

Le très hon. R. B. BENNETT (premier ministre) propose:

Que le nom de M. Young soit substitué à celui de M. Butcher dans la composition du comité des chemins de fer, des canaux et des télégraphes, et que le nom de M. Butcher soit substitué à celui de M. Young dans le comité de l'agriculture et de la colonisation.

La motion est adoptée.

CANAL DE CHIGNECTOU

A l'appel de l'ordre du jour.

M. A. E. MacLEAN (Prince): J'aimerais poser une question au ministre des Chemins de fer et des Canaux (M. Manion). Au cours de la dernière session, j'ai inscrit au Feuilleton une question portant sur les possibilités du canal de Chignectou. Je voudrais demander au ministre s'il a reçu le rapport et s'il le déposera au cours de la présente session.

L'hon. R. J. MANION (ministre des Chemins de fer et des Canaux): Nous n'avons pas encore reçu ce rapport.

PERMIS DE PECHE AU CHALUT

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. ALFRED DURANLEAU (ministre intérimaire des Pêcheries): Vendredi dernier, mon honorable ami de Queen-Lunenburg (M. Ernst) m'a demandé si j'étais en mesure d'indiquer la ligne de conduite qu'entendait suivre le Gouvernement au sujet des permis à accorder aux chalutiers à vapeur au cours de la prochaine année financière. Je lui ai répondu que j'espérais pouvoir lui donner les renseignements voulus aujourd'hui. J'avais préparé une déclaration dans ce sens, mais à la dernière minute, le Gouvernement dut tenir compte de nouvelles circonstances auxquelles donnent lieu les contrats que les compagnies qui exploitent ces chalutiers doivent exécuter pour l'approvisionnement du poisson pendant le carême. Je dois donc remettre à demain la lecture de cette déclaration.

LE JUGE RUTHERFORD

INTERDICTION DE SES DISCOURS DANS TOUS LES POSTES CANADIENS PAR LA COMMISSION DE LA RADIOPHONIE.

L'hon. ALFRED DURANLEAU (ministre de la Marine): Vendredi dernier, l'honorable représentant de Lisgar (M. Brown) m'a posé une question au sujet de la responsabilité qui